

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT POUR AVIS

**Dossier N°058 : PORTANT INSTITUTION DU SERVICE NATIONAL
PATRIOTIQUE**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la députée **Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**, rapporteur.

Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 14 août de 16 heures 03 minutes à 16 heures 32 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution du Service national patriotique (SNP).

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le mercredi 19 juillet 2023 sur le projet de loi au cours de laquelle elle a relevé ses observations qui ont été reversées à la Commission saisie au fond par la députée Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO, désignée comme rapporteur. Celle-ci a effectivement pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le vendredi 11 et le dimanche 13 août 2023 sous la présidence du député Thomas TRAORE, Vice-président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la COMFIB.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en trois points :

- audition des acteurs,
- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition des acteurs

En vue de se faire une opinion précise sur le présent projet de loi, la CAEDS a auditionné des acteurs le lundi 07 et le mercredi 09 août 2023. Ces acteurs ont apporté des contributions qui ont éclairé les commissaires de la CAEDS lors de la séance d'audition du Gouvernement.

I.2. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Emile ZERBO, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi ;
- processus de relecture ;
- innovations du projet de loi ;
- contenu du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAEDS saisie au fond.

I.3. Débat général

A l'issue de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la possibilité, dans le projet de loi, de recruter des militaires de rang parmi les Appelés du SNP ;
- le lien et la différence entre le SNP et Service national de développement (SND) ;
- l'existence ou non, à ce stade, de l'établissement public de l'État prévu à l'article 5 du projet de loi ;
- le bilan de la formation militaire au sein du SND depuis son institution en 2015 ;
- le nombre de centres de formation et de production dont dispose le SND;

- les dispositions pour que le niveau de la formation militaire du Service national pour le développement ne baisse pas au regard de l'absence de subventions de l'État à cet établissement public ;
- la précision de la nature de l'Établissement public pour éviter les éventuels conflits de compétences ;
- l'exemption des sortants des écoles de formation militaire et paramilitaire du Service national patriotique ;
- les éventuelles contradictions entre l'exposé des motifs qui prévoit que des sanctions peuvent être prises par voie législative et les dispositions de l'article 10 relatives aux sanctions et à la procédure qui doivent être prises par voie réglementaire ;
- l'assujettissement ou non des personnes engagées pour le Programme national pour le volontariat (PNV) ;
- l'assurance quant au fait que le projet de loi va permettre de résoudre efficacement les difficultés relevées dans l'exposé des motifs notamment l'incivisme ;
- l'évaluation de l'incidence financière annuelle du projet de loi ;
- l'implication des syndicats, de la société civile dans le processus d'élaboration du projet de loi ;
- l'assurance quant au fait qu'aucun autre texte ne réglemente l'organisation du service national au Burkina Faso ;
- le mécanisme de contrôle qui sera mis en place pour enrôler tous les jeunes qui remplissent les conditions pour être mis sous le drapeau ;
- le sort réservé aux jeunes ayant déjà effectué le SND, où la formation militaire n'était pas prévue, et qui n'ont pas encore atteint l'âge limite de 35 ans du Service national patriotique ;
- les justifications de la nouvelle disposition relative à l'âge maximum des Appelés du SNP qui est de 35 ans ;
- les innovations relatives au genre dans le projet de loi ;

- les raisons justificatives d'une demande exceptionnelle pour exécuter le SNP en dehors de la tranche d'âge prévue dans le présent projet de loi ;
- les types d'handicaps qui justifient l'obtention d'une dispense.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de constituer des réserves à même de soutenir l'Armée dans la défense nationale et de résoudre les problèmes liés à l'incivisme.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 14 août 2023

Le Président

Moussa NOMBO

Le Rapporteur

Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : le lundi 14-08-2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	TAPSOBA Issaka	Membre
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	DIALLO Daouda	Membre
8.	FOFANA Haoua	Membre
9.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
3.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE Bébé Albert	Administrateur parlementaire
4.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Administrateur parlementaire